



Contrat d'Adhésion

**LES VITRINES
DE TOULON**

Association des commerçants du centre-ville



NOS MISSIONS

FÉDÉRER

- Remontées d'informations auprès des institutionnels
- Rencontres et échanges entre commerçants
- Interlocuteur unique pour tout type de demande
- Diffusion de Newsletters

DÉVELOPPER

- Référencement sur notre site
- Diffusion (Posts et Partages) sur nos différents supports et réseaux
- Mise en place des CadoCity

AVANTAGER

- Négociation des tarifs parkings avec Q-PARK (-30%)
- Partenariat avec COS MEDITERRANEE

DYNAMISER

- Création d'événements : Fémin'Art, Défilé de Mode, Village du Goût...
- Mise en place des "Apéros commerçants"
- Des actions annuelles : Soldes, Saint-Valentin...
- Réalisation de Jeux Concours
- Réalisation de décoration du centre-ville

NOTRE VOLONTÉ

L'association des Vitrites de Toulon aspire à favoriser les échanges entre les commerçants du centre-ville, mais également avec les institutionnels en facilitant leurs démarches.

Se positionnant comme une véritable allée des commerces, l'association réunit ses adhérents autour de moments conviviaux comme les apéros de commerçants.

Les Vitrites de Toulon ont pour but de développer l'économie locale et par conséquent favoriser l'attractivité du centre-ville en proposant de nombreuses animations auxquelles les commerçants ont l'opportunité de participer.



Contrat d'Adhésion

LES VITRINES DE TOULON

Association des commerçants du centre-ville

VOTRE CONTACT

04 94 89 03 92

contact@commercesdetoulon.com

VOS COORDONNÉES

Raison Sociale

Enseigne

SIRET

Responsable

Adresse

Activité

Surface

Mail

Téléphone

LES TARIFS - VITRINES DE TOULON

Superficie Commerciale	Règlement Annuel	Règlement Trimestriel	Règlement Mensuel
Rue des Arts Halles de Toulon	☐ 180€	☐ 45€	☐ 15€
Professions libérales, ateliers ou commerces en étages	☐ 240€	☐ 60€	☐ 20€
Moins de 100m2	☐ 360€	☐ 90€	☐ 30€
De 100m2 à 200m2	☐ 540€	☐ 135€	☐ 45€
De 200m2 à 400m2	☐ 900€	☐ 225€	☐ 75€
De 400m2 à 1000m2	☐ 1800€	☐ 450€	☐ 150€
Partenaire	☐ 1800€	☐ 450€	☐ 150€



Contrat d'Adhésion

LES VITRINES DE TOULON

Association des commerçants du centre-ville

LES TARIFS – COS MEDITERRANEE

Catégorie Confort Montant forfaitaire par salarié	Sont compris dans cette catégorie : Loisirs & Shopping Voyages & Hébergements	Nombre de Salariés	Cotis/Salariés	Total
			25€	

TOTAL ADHÉSION

Montant de ma cotisation annuelle
(selon condition – cf grille tarifaire)

€

Date d'adhésion aux Vitrines de Toulon

...../...../.....

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- RIB
- KBIS
- SEPA DÛMENT REMPLI

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les dates ou l'échéancier de vos prélèvements sont détaillés sur vos factures.
Votre compte doit être approvisionné à la date prévue du prélèvement.
Tout rejet de prélèvement sera facturé de 15€ (frais imputés à la banque).

CHOIX DE LA DATE DU PRÉLÈVEMENT (PRÉLÈVEMENTS MENSUELS ET TRIMESTRIELS)

☐ Le 5

☐ Le 10

☐ Le 15

☐ Le 20

ENGAGEMENT

L'adhésion est effective au 1er du mois suivant et à réception du premier règlement.
Elle vaut pour un engagement sur une période de 24 mois minimum puis par tacite reconduction (sauf mail contraire de votre part à partir des 24 mois révolus).

*Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'actions et des objectifs de l'association.
Je m'engage à faire la promotion de toutes ses animations auprès de mes clients.*

Signature et tampon :
"Bon pour adhésion"

Pour les Vitrines :



Mandat de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association LES VITRINES DE TOULON à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association LES VITRINES DE TOULON. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA :

FR12ZZZ123456

Débiteur :

Votre nom :

Votre adresse :

Code postal :

Pays :

Ville :

Code postal :

Pays :

Votre nom :

Votre adresse :

83000

France

ASSOCIATION LES VITRINES DE TOULON

6 PLACE AMIRAL SENES

Ville : TOULON

IBAN

BIC

A :

Paiement

☐

Récurrent / Répétitif

☐

Ponctuel

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat



COMMERCE DE TOULON

Nom du Commerce		
Adresse		
Téléphone		
E-Mail		
Site Internet		
Facebook		
Instagram		
Quartier		
Activité		
Jours et Heures d'ouverture		
Langues Parlées		
Adhérents Vitrines	☐ Oui	☐ Non
Wifi Gratuite	☐ Oui	☐ Non
Pratique de la Détaxe	☐ Oui	☐ Non
Cruise Friendly	☐ Oui	☐ Non
Accepte les E-Bons COS	☐ Oui	☐ Non
Relais Colis	☐ Oui	☐ Non
American Express	☐ Oui	☐ Non
Animaux Autorisés	☐ Oui	☐ Non
Parking Offert	☐ Oui	☐ Non
Carte de Fidélité	☐ Oui	☐ Non
Bio	☐ Oui	☐ Non
Vegan	☐ Oui	☐ Non
Circuit Court	☐ Oui	☐ Non



Fiche Renseignements pour les outils de Communication

COMMERCES DE TOULON

MADE IN...



Toulon



France



Europe



Autre...

DESCRIPTION DE VOTRE COMMERCE

VOS MARQUES

Entre l'enseigne _____ et l'association Les Vitrites de Toulon.

Préambule :

L'association Les Vitrites de Toulon a pour mission l'animation, la promotion et la gestion de l'opération chèques « CadoCity® » sur la commune de Toulon.

Le règlement des frais de gestion inhérent aux chèques « CadoCity® » est attribué à l'association Les Vitrites de Toulon.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Date d'effet, durée de la convention

Le présent contrat prendra effet dès réception de celui-ci par l'association Les Vitrites de Toulon.

Il est conclu pour une période d'un an renouvelable pour une période d'un an par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 2 – Définition et fonctionnement du dispositif

Pour le client, le système fonctionne de la façon suivante :

Lors d'un achat dans l'une des enseignes participantes, le client peut payer en partie ou dans sa globalité ses achats à l'aide des chèques « CadoCity® » sans aucun frais.

Pour l'enseigne*, lorsqu'un client règle ses achats à l'aide des chèques « CadoCity® » elle est tenue de les accepter comme tout autre moyen de paiement. * (Le terme « enseigne » désigne un commerçant, un artisan ou un prestataire de service).

L'enseigne peut refuser ou restreindre l'utilisation des chèques cadeaux à la seule condition d'en informer les clients par le biais du règlement affiché en magasin.

L'enseigne accepte les conditions financières de cette opération ci-dessous:

- Une retenue de 5% HT pour les enseignes membres de l'association des Vitrites de Toulon ou d'une association de commerçants partenaire.
- Une retenue de 7% HT pour les enseignes non membres de l'association des Vitrites de Toulon.

Cette retenue porte sur la valeur nette des chèques cadeaux utilisés en magasin lorsque l'association la rembourse.

Article 3 – Modalités de remboursement

3.1 CadoCity dotés de CODE-BARRES

L'enseigne fournit, lorsqu'elle le décide – au plus tard un mois après la date de validité des chèques – un état récapitulatif (bordereau de remise) des chèques « CadoCity® » qui ont été utilisés chez elle, ainsi que les chèques cadeaux utilisés portant à leur dos le cachet de son enseigne.

L'association les Vitrites de Toulon s'engage à rembourser l'enseigne le 10 du mois suivant la remise des justificatifs présentés au plus tard le 25 du mois. Une facture mentionnant le montant total des chèques cadeaux déduit des 5% ou 7% HT de retenue est transmise par l'association les Vitrites de Toulon.

Les Vitrites de Toulon ne sont pas responsables de la perte des chèques cadeaux lors de leur envoi.

3.2 CadoCity dotés de QR-CODE

Conformément à la Règlementation Générale sur la Protection des Données Personnelles, les commerçants qui acceptent les « CadoCity® » doivent impérativement s'inscrire à notre réseau d'affiliation des Commerces de Toulon.

Pour s'inscrire (avec votre SIRET et RIB) :

<https://affiliation.commercesdetoulon.com/affilier-mon-etablissement>

L'affiliation à notre réseau « CadoCity® » valide votre acception de ladite Charte d'engagement.

La nouvelle méthode d'encaissement des « CadoCity® » avec QR-CODE est accessible depuis tous les smartphones, tablettes, ordinateurs, logiciels de caisse... Pour installer le terminal : <https://www.myterminal.fr/installation.php>

Les « CadoCity® » scannés (version papier) pourront alors être conservés le mois en cours afin de valider le montant remboursé le 10 du mois suivant. Passé ce délai, ils pourront être détruits. Les « CadoCity® » dématérialisés scannés seront enregistrés sur votre compte et remboursés le 10 du mois suivant.

Article 4 – Contrôle authenticité des chèques CadoCity®

L'association les Vitrites de Toulon s'engage à avoir mis en œuvre toutes les précautions nécessaires destinées à empêcher une falsification des chèques « CadoCity® ».

L'enseigne engage sa responsabilité dans le cas où elle accepterait un chèque « CadoCity® » falsifié.

Article 5 – Obligations de l'enseigne

L'enseigne s'engage à afficher sur son point de vente, en lieu visible, toute la communication mise à disposition par l'association notamment les vitrophanies.

L'enseigne s'engage à accepter tous les chèques « CadoCity® » en cours de validité, quel que soit le montant. L'enseigne autorise l'association Les Vitrites de Toulon à utiliser son nom et son logo pour informer et communiquer sur les chèques « CadoCity® ».

Article 6 – Obligations de l'association

L'association les Vitrites de Toulon s'engage à rembourser les chèques « CadoCity® » dès réception des relevés vérifiés et validés selon les modalités de remboursement fixées en article 3.

L'association les Vitrites de Toulon s'engage à communiquer aux clients une liste de commerçants acceptant les chèques « CadoCity® » et à tenir celle-ci à jour.

L'association les Vitrites de Toulon s'engage à tout mettre en œuvre pour promouvoir les chèques « CadoCity® ».

Article 7 – Fin de contrat

En cas de fin d'adhésion au dispositif, de cession ou de cessation d'activité, aucun frais supplémentaire ne sera demandé à l'adhérent.

L'association les Vitrites de Toulon s'engage à effectuer toutes les opérations prévues à sa charge afin de clôturer la gestion.

Article 8 – Déclaration de principe de l'enseigne

Le responsable de l'enseigne déclare adhérer au système chèques cadeaux « CadoCity® » approuver les termes du présent contrat, reconnaît qu'en cas de non-respect des obligations résultant des engagements ci-dessus, son adhésion sera résiliée de plein droit une semaine après la mise en demeure et donc considérée comme démission.

Article 9 – Clause compromissoire

En cas de litige, les parties s'engagent, avant toute procédure, à soumettre leur(s) différend(s) à un ou deux arbitres de leur choix qui devront proposer une solution dans un délai d'un mois à compter de leur saisine.

Le Tribunal compétent le cas échéant sera le Tribunal de Commerce de Toulon situé 140, Boulevard Maréchal Leclerc, 83000 Toulon.



CADOCITY CHARTRE D'ENGAGEMENT



Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu aux Vitrines de Toulon, 6 Place Amiral Sénès 83000 Toulon.

Fait en deux exemplaires, à, le

L'association
Les Vitrines de Toulon

L'enseigne
(Tampon + Signature)



CADOCITY

BORDEREAU DE REMISE DE CHEQUES



CADOCITY AVEC CODE BARRES

Enseigne

Adresse

Date

A adresser lors de votre prochaine
remise accompagné de vos titres à :

Association LES VITRINES DE TOULON

6 Place Amiral Sénès
83000 Toulon

Valeur Faciale	Quantité	Montant
10€		
20€		
30€		
50€		
.....€		

Quantité Total de Chèques

.....

Montant Total de la Remise

.....

CADOCITY AVEC QR-CODE

Nécessitent une affiliation à notre réseau CadoCity (normes RGPD) :
<https://affiliation.commercesdetoulon.com/affilier-mon-etablissement>

Votre affiliation approuvée, les CadoCity avec QR-CODE doivent être scannés via
My Terminal : <https://www.myterminal.fr/installation.php>

PROCESSUS

Chers Commerçants,

Lors de **la réception** de chèques CadoCity avec Code-Barres, merci de suivre les étapes suivantes :

1. Vérifiez que les écrits au dos du chèque sont bien de **couleur orange fluo**.
2. Vérifiez la **date de validité** du chèque indiquée au recto du chèque.
3. **Tamponnez** les chèques.
4. **Détachez les talons des chèques** et **conservez-les**. Ils sont une preuve d'encaissement et permettent la traçabilité de chaque chèque.
5. **Adressez les chèques** sans talon avec le bordereau de remise (que vous aurez préalablement rempli) à l'association les Vitrines de Toulon qui validera les chèques et procédera à leur remboursement (cf. modalités de remboursement dans la charte d'engagement commerçant concernant le dispositif chèque cadeau)

Préparation de la remise

1. **Vérifier la validité** du chèque en s'assurant de l'efficacité des éléments de sécurisation des chèques.
2. Chaque titre doit être endossé au verso au moyen d'un **cachet apposé** dans la case prévue à cet effet, (en cas de contestation, les chèques non endossés ne seront pas reconnus)
3. **Détacher le talon du chèque** que vous **conservez**.
4. **Adresser le chèque** sans talon avec ce bordereau de remise que vous aurez préalablement rempli à **l'association les Vitrines de Toulon** qui, après validation, procédera au remboursement.
5. Gardez des copies de ce document vierge pour vos prochaines remises de chèques.

**NE PAS PLIER LES TITRES, NE PAS UTILISER D'AGRAFES, NI DE RUBAN ADHESIF.
NE RIEN INSCRIRE SUR LE RECTO DU CHEQUE, NE RIEN INSCRIRE SUR LE VERSO DU
CHEQUE, LAISSER LES CODES BARRES LISIBLES.**



Contrat d'Adhésion

COS MÉDITERRANÉE – Formule Confort

Loisirs & Shopping – Voyages & Hébergements

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Société

Enseigne

Nombre de bénéficiaires

Si renouvellement indiquer seulement le numéro du Bénéficiaire

Nom & Prénom	E-Mail	N° du Bénéficiaire

TITULAIRE DE L'ADHÉSION AU DISPOSITIF

Société*

Enseigne

Adresse*

Code Postal*

Ville*

Téléphone mobile*

E-Mail*

Ce contrat d'adhésion est à retourner ou déposer **avant la fin du mois d'avril** à :
Vitrines de Toulon – 6 Place Amiral Sénés – 83000 Toulon

Documents à fournir pour les nouveaux contrats : RIB et mandat SEPA



Contrat d'Adhésion

COS MÉDITERRANÉE – Formule Confort

Loisirs & Shopping – Voyages & Hébergements

FORMULE SOUSCRITE

Date de début du Contrat le 1er Mai	Prix Unitaire	Total
Abonnement Annuel du 01/05/2025	25€ TTC	

Fréquence de paiement : 1 fois par an

CONDITIONS DE RÉSILIATION

La résiliation de votre adhésion doit se faire par mail à ...

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont celles du COS Méditerranée, elles sont disponibles sur demande.

RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 04 94 89 03 92

E-mail : contact@commercesdetoulon.com

A, le

Tampon et signature du titulaire de l'abonnement précédés de la mention "Lu et Approuvé"

**champs obligatoires*



TARIF 2025

PARKING PEIRESC, ITALIE & MAYOL



Madame, Monsieur,

Comme les années précédentes, les Vitrites de Toulon vous permettent de bénéficier d'un abonnement parking à tarif préférentiel pour les parkings : **Peiresc, Italie et Mayol**.

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire négociée pour l'année 2025.

PARKINGS	Tarif Public 2025 Trimestre	Tarif Vitrites 2025 Trimestre	Tarif Public 2025 Annuel	Tarif Vitrites 2025 Annuel
PEIRESC	483,90€ TTC	340€ TTC	1774,20€ TTC	1245€ TTC
ITALIE & MAYOL	331,10€ TTC	220€ TTC	1140,50€ TTC	800€ TTC

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement
au **04 94 89 03 92** ou au **04 94 89 04 66**
ou par mail à **contact@commercesdetoulon.com**



TARIF 2025

PARKING PEIRESC, ITALIE & MAYOL



TITULAIRE DE(S) ABONNEMENT(S)

Société*

Enseigne

SIRET*

Code Postal* Ville*

Téléphone mobile*

E-Mail*

Nombre de cartes souhaitées* Si renouvellement indiquer votre numéro de Badge actuel :

Nom / Prénom :	N° Badge :
Nom / Prénom :	N° Badge :
Nom / Prénom :	N° Badge :
Nom / Prénom :	N° Badge :
Nom / Prénom :	N° Badge :
Nom / Prénom :	N° Badge :

FORMULES SOUSCRITES PARKING PEIRESC

Abonnement Annuel

	Prix Unitaire	Quantité Badges	Total
Abonnement Annuel à compter du 01/01/25	1245€ TTC		
Frais de Dossier (Adhérent Vitrines de Toulon)	60€ TTC		
Frais de Dossier (Non Adhérent Vitrines de Toulon)	130€ TTC		
Total général			

Fréquence de paiement : 1 fois par an. Le prélèvement sera effectué entre le 20 décembre et le 31 janvier.



TARIF 2025

PARKING PEIRESC, ITALIE & MAYOL



Abonnement Mensuel

Date de début de contrat :	Prix Unitaire	Quantité Badges	Total
Abonnement Trimestriel	340€ TTC		
Frais de Dossier (Adhérent Vitrites de Toulon)	60€ TTC		
Frais de Dossier (Non Adhérent Vitrites de Toulon)	130€ TTC		
Total général			

Fréquence de paiement : Tous les trimestres. Les prélèvements seront effectués le 20 du mois précédant le début du trimestre (décembre, mars, juin et septembre).

FORMULES SOUSCRITES PARKING ☐ ITALIE OU ☐ MAYOL

Abonnement Annuel

	Prix Unitaire	Quantité Badges	Total
Abonnement Annuel à compter du 01/01/25	800€ TTC		
Frais de Dossier (Adhérent Vitrites de Toulon)	60€ TTC		
Frais de Dossier (Non Adhérent Vitrites de Toulon)	130€ TTC		
Total général			

Fréquence de paiement : 1 fois par an. Le prélèvement sera effectué entre le 20 décembre et le 31 janvier.

Abonnement Mensuel

Date de début de contrat :	Prix Unitaire	Quantité Badges	Total
Abonnement Trimestriel	220€ TTC		
Frais de Dossier (Adhérent Vitrites de Toulon)	60€ TTC		
Frais de Dossier (Non Adhérent Vitrites de Toulon)	130€ TTC		
Total général			

Fréquence de paiement : Tous les trimestres. Les prélèvements seront effectués le 20 du mois précédant le début du trimestre (décembre, mars, juin et septembre).



TARIF 2025

PARKING PEIRESC, ITALIE & MAYOL



DOCUMENTS À FOURNIR

- CONTRAT
- RIB
- MANDAT de prélèvement SEPA

CONDITIONS FRAIS DE DOSSIER

Est adhérente aux Vitrites de Toulon toute enseigne ou profession libérale cotisant annuellement à l'association.

Le simple fait que vous soyez abonné à l'action parking par le biais de l'association n'implique pas que votre enseigne soit adhérente à l'association.

CONDITIONS DE RÉSILIATION

La résiliation de votre abonnement doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 10 du mois précédent la fin de l'abonnement souhaitée.

Dans l'absence de toute demande, votre abonnement est reconduit tacitement au trimestre ou à l'année suivant(e).

Tout badge non restitué sera facturé 25€. Pensez à les rapporter à la fin de votre abonnement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont celles de Q-Park. Elles sont disponibles sur demande.

A, le

Tampon et signature du titulaire de l'abonnement précédés de la mention "Lu et Approuvé"

**champs obligatoires*



BON DE COMMANDE 2025

TICKETS DE PARKING Q-PARK



VOS COORDONNÉES

(Adresse de facturation)

Société

Enseigne

Adresse

Code Postal / Ville

Téléphone

E-Mail

VITRINES DE TOULON

6 Place Amiral Sénès
83000 Toulon
Téléphone : 04 94 89 03 92
E-Mail :
contact@commercesdetoulon.com

Date de la Commande	Demandeur	Date de Livraison Souhaitée	Mode de Règlement

Quantité	Description	Prix Unitaire HT	Total HT
	Tickets de parking 1heure de stationnement valables dans tous les parkings Q-Park de Toulon (Albert 1er, Colibri, Delaune, Facultés, Italie, Lafayette, Liberté, Mayol, Peiresc, Place d'Armes)	1€	

Minimum de commande : 20 unités

Délai de livraison : 5 jours ouvrés

Sous-Total HT

TVA 20%

TOTAL TTC

Cotisation au dispositif
non adhérent à
l'association 40€ Net

Cumul Général

☐ Règlement par Chèque
Banque :
N° de Chèque :

☐ Règlement en Espèces

☐ Règlement en Carte Bleue

Adresse de Livraison
(Si différente de l'adresse de facturation)

Signature et Cachet Commercial

TITULAIRE DE L'ABONNEMENT

Société

Enseigne

SIRET

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone boutique

Téléphone mobile

E-Mail

Nom du Responsable

Portable Android

Numéro IMEI	
Numéro de Série (à fournir pour les smartphones non fournis par Q-Park)	
Date de mise en service	

Mode de Règlement : Prélèvement automatique (mandat SEPA accompagné du RIB) chaque trimestre.

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées au présent contrat, celles-ci faisant partie intégrante de celui-ci et déclare les accepter sans réserve.

A, le

Signature du représentant légal de la société précédée de la mention "lu et approuvé"

CONDITIONS DE VENTE

Article 1 - Objet du Contrat

Dans le but de fidéliser durablement la clientèle en centre-ville de Toulon, l'Association LES VITRINES DE TOULON en partenariat avec la société Q-Park (1) propose aux commerçants de Toulon une solution informatique dite "E-Valideur" dont l'objet est une offre de crédits de stationnement valables dans les parcs de stationnements de la ville de Toulon gérés par la société Q-Park.

Article 2 - Fonctionnement

Cette solution informatique nécessite l'acquisition par l'abonné(e) d'une licence qui via un Android permet de créditer des heures de stationnement au profit des clients utilisateurs des parkings Q-Park.

L'abonné(e) doit en outre disposer d'une connexion Wi-Fi ou cellulaire.

Article 3 - Coût

L'adhérent(e) achète auprès des Vitrines de Toulon, une licence au tarif de 200€ HT l'unité (dû une seule fois au moment de la signature du contrat).

Le paiement peut être réalisé en une ou plusieurs échéances :

Nombre d'Echéances	Echéances	Tarif HT	Tarif TTC
1	200€	200€	240€
2	105€	210€	252€
3	73€	220€	254€
	73€		
	74€		
4	57,50€	230€	276€

Article 4 - Mise en Œuvre

Paramétrée par la société Q-Park, l'application permet à l'abonné(e) de créditer directement sur présentation du ticket de son client une durée variable de stationnement.

Forfaits Possibles	Coût HT
15 minutes	0,25€
30 minutes	0,50€
60 minutes	1€
120 minutes	2€

(1) Q-Park dispose d'une délégation de service public auprès de la ville et à ce titre gère l'ensemble des parcs de stationnement en sous-sol de la ville de Toulon (Liberté, Place d'Armes, Colibri, Mayol, Peiresc, Italie, Lafayette...)

Les Tarifs sont valables pour l'année 2025, susceptibles d'évoluer selon la tarification Q-Park pour les prochaines années.

Les durées de stationnement délivrées par l'abonné(e) font l'objet d'une facturation trimestrielle, adressée par l'Association des Vitrites de Toulon au plus tard le 15 du mois suivant. Dès lors, ce dernier s'engage à être prélevé des sommes dues.

En cas de manquement aux termes de l'alinéa précédent, des intérêts de retard calculés sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal, majorés de l'indemnité forfaitaire de recouvrement dans les conditions visées à l'article L.441-6 du Code du Commerce, seront facturés sans qu'il soit nécessaire d'adresser au préalable une mise en demeure.

Le paramétrage et les modalités pratiques d'installation, de mise en œuvre et de maintenance de la solution informatique relèvent des compétences de la Société Q-Park.

Article 5 – Droit et Cession

L'abonné(e) est le seul utilisateur reconnu de la connexion à l'application qui lui est fournie et toute cession ou reproduction, même partielle, et par quelque moyen que ce soit du logiciel installé est illégale. Tous droits relatifs aux programmes restent la propriété de la société « Scheidt & Bachmann France ».

Les conditions générales de vente sont consenties « intuitu personae », toute cession des droits en résultant est interdite sans l'accord écrit de l'Association des Vitrites de Toulon et la rédaction d'un avenant au présent contrat.

Article 6 – La Garantie en Cas de Fourniture d'un Android

En cas de panne, autre que le logiciel, l'appareil Android ne sera pas remplacé.

Les quarante premières souscriptions au service e-valideur bénéficient d'un smartphone mis à disposition avec l'application « e-validation » préinstallée.

Elles s'engagent en contrepartie à une consommation minimale de 10 heures / trimestre.

Toute nouvelle souscription sera facturée 200€ HT.

- La facturation est trimestrielle.
- Toute résiliation au dispositif entraîne la restitution du smartphone, qui pourra être réutilisé par un nouveau commerçant souhaitant souscrire au dispositif e-valideur (dans la limite de 7 licences à redistribuer sur un an).
- Dans le cas où le smartphone fourni n'est pas restitué, l'abonné(e) sera facturé(e) 200€ HT (Tarif d'une licence supplémentaire chez QPARK).
- L'abonné(e) s'engage à restituer le smartphone dans un état d'usure normale. Toutes réparations (vitres cassées, et/ou de panne engendrée par l'utilisateur) sont à la charge de l'abonné(e).



CONTRAT E-VALIDEUR



TARIF 2025

Forfaits Possibles	Coût HT
15 minutes	0,25€
30 minutes	0,50€
60 minutes	1€
120 minutes	2€

Ces tarifs sont valables pour l'année 2025, susceptibles d'évoluer selon la tarification QPARK pour les prochaines années.

A, le

Signature du représentant légal de la société précédée de la mention "lu et approuvé"